

Commune de ROUMOULES
Procès-verbal
du Conseil Municipal du 7 Juin 2023

Affiché
du
Au
Le Maire

Convocation et affichage 1^{er} juin 2023

Début séance : 20h30

10 Présents : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. Alain COCUAUD, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, , M. LO SCHIAVO Jean Philippe, M. MANUEL Laurent, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine, Mme PIERRE-JEAN Ingrid,

3 Absents excusés : M. CIGLIANO Fabien, Mme DEAUZE Marie-Christine, M ROY Alain Patrick,

M ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles
M. CIGLIANO Fabien a donné pouvoir à M. AMBROSI Robert

Le quorum est atteint.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

- Procès-verbal de la séance du 26 avril 2023,
- DPU,
- Baux communaux,
- Location pâturage
- Cantine scolaire
- Contrat entretien chauffage salle polyvalente,
- Charte PNRV,
- Sujets divers.

Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 26 avril 2023, à l'unanimité.
- **DPU non exercé** : vente GIOLITTI / NOBLE (parcelle F321) ;
- **N° 2023 - 027 – Baux communaux** : Monsieur le Maire rappelle que les terres agricoles, le hangar communal et les pâturages communaux sont établis à des agriculteurs et des éleveurs. La précédente délibération fixant les tarifs est très ancienne, il est nécessaire de revoir le montant des fermages, des pâturages et du hangar communal. Le conseil Municipal fixe à

125 euros l'hectare	Location des terres agricoles nues (fermage)
25 euros l'hectare	La location des terres pour pâturage
1200 euros annuel	La location du hangar communal de 260 m ²

Ces tarifs seront appliqués à compter du 7 juin 2023. Faire Délibération. A l'unanimité.

- **N° 2023 - 028 – Location pâturage** : Accord pour établir un bail des terres pâturage à la GAEC la Petite Ménagerie pour les parcelles
ZC 105 Partie carles Sud pour une superficie de 00ha 39a 58ca
ZE 28 carles pour une superficie de 01ha 53a 98ca
ZE 30 carles pour une superficie de 00ha 09a 95ca
ZE 32 carles pour une superficie de 00ha 21a 60ca
A compter du 7 juin 2023. Faire Délibération. A l'unanimité
- **N° 2023 - 029 – Cantine scolaire** : Accord pour renouveler le contrat de la SAS Provence Délices de Varages. Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an. Faire délibération, à l'unanimité.
- **N° 2023 - 030 – Contrat entretien chauffage salle polyvalente** : Accord pour la proposition de maintenance de la société MTC (Maintenance toutes chaudières) pour les installations de chauffage et climatisation des bâtiments communaux (sauf église et presbytère) pour un forfait annuel de 1800 euros ht par an. Faire délibération, à l'unanimité.

- **N° 2023 - 031 – Charte PNRV** : Révision de la charte du Parc Naturel Régional du Verdon pour un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039. Ce projet de charte révisée fait l'objet d'une enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2023 dont la Région porte la responsabilité de mise en œuvre. Accord pour prendre la délibération avec les remarques suivantes :
 - Il ne faut pas que sous prétexte d'émission de CO2, interdire les feux de cheminée traditionnels ou le brûlage de la végétation pour curer les ruisseaux ;
 - Concernant la protection de la biodiversité et de la forêt, il ne faut pas que l'installation de panneaux photovoltaïques entraîne la destruction de la forêt ;
 - Les phrases comme « affecter une partie substantielle des recettes fiscales, des loyers à des actions en faveur de la transition...et de l'adaptation au changement climatique » (p100) ou encore « sur leurs propres projets de développement d'énergie renouvelable favoriser l'investissement par des formes de gouvernance intégrant la participation des habitants y compris dans le financement des projets » (p93) soulèvent des questions.
 - Dans son avis sur l'avant-projet de la nouvelle charte du 3 juin 2021 par délibération n°2021-024, le conseil municipal était contre l'implantation d'éoliennes.
 - A l'unanimité, faire la délibération.
- **Information sur** la visite de l'équipe d'évaluateurs externes du 19 juin dans le cadre de l'évaluation de l'école.
- **Information du courrier de M. ANTHOINE Yvan** concernant le projet de création d'une plateforme paramoteur.
- **Information du courrier de la Préfecture** sur l'activité des « land aggregators ».
- **Information de la délibération de la DLVA** sur la possibilité de mettre en œuvre le permis de louer sur la commune.
- **Information** le courrier du Sénateur Jean-Yves ROUX.

Fin de séance à 23h30

Robert AMBROSI
Secrétaire de séance



Gilles MEGIS
Maire de Roumoules

